

A_2025_138
ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON M. CREPEAU Rémi

ARRETE
portant AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE
de M. Rémi CREPEAU
Adjoint technique territorial
Temps complet 35H00 hebdomadaires

Le Maire de AUSSAC-VADALLE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.522-1 à L.522-7, et L.522-10 à L.522-14,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que M. CREPEAU Rémi remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique

ARRETE

ARTICLE 1 : La situation de M. Rémi CREPEAU, né le 06/09/1990, est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/11/2023 Adjoint technique territorial 4ème échelon Indice Brut : 371 Indice Majoré : 364 NBI de 0 points Soit un reliquat de 2 mois 15 jours	A compter du 16/08/2024 Adjoint technique territorial Sème échelon Indice Brut : 374 Indice Majoré :370 NBI de 0 points Soit un reliquat de 0 jour

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : transmis au président du centre de gestion, transmis au comptable de la collectivité, notifié à l'intéressé.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 02/12/2025

Le Maire
Gérard LIOT

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notifié le 11/12/2025
Signature de l'agent

